

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 1 ^{er} .					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	21 d. au dessus	77 deg.	27 pou. 6 lign.	Nord.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
5 h.	11 h.	5 h.	Premier quart.		15
58 n.	50 n.	30 42 n.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 2 octobre 1838.

Le cabinet des Tuileries a obtenu tout ce qu'il demandait; la retraite de Louis Bonaparte lui suffit. (Débats.) Comment alors expliquer le mouvement de nos troupes? Ce matin encore un des bataillons de guerre du 41^e de ligne a quitté Lyon, et deux batteries d'artillerie doivent se mettre en marche sous peu de jours. Pourquoi les faits viennent-ils contredire les paroles? Veut-on tendre quelque piège à la Suisse?

On lit dans le Journal du Commerce :

Il nous arrive de la Suisse les nouvelles les plus graves. D'après notre correspondance, le traité entre la France, l'Autriche et la Russie, duquel nous avons déjà parlé et qui a pour principe une alliance des trois puissances, aurait été officiellement signifié au vort; l'invasion de la Suisse avait été décidée par cette nouvelle sainte-alliance, et l'armée française et le budget français auraient été chargés de cette autre guerre de 1823.

S'il en était ainsi, tout le bruit fait à propos du séjour du prince Napoléon dans le canton de Thurgovie n'aurait donc été qu'un prétexte pour chercher à la Suisse une mauvaise querelle? Après avoir accusé M. Molé d'incapacité, il faudrait l'accuser de perfidie.

La guerre se fera-t-elle? ne se fera-t-elle pas? Nous l'ignorons encore. Mais, le traité existant, il reste bien constaté qu'une conspiration était ourdie contre la liberté helvétique entre le cabinet français d'une part, et ceux de Vienne et de Saint-Petersbourg de l'autre. Le ministère français allié à Nicolas contre les libéraux de la Suisse et à Nicolas dont la conduite depuis 1830 n'est qu'une longue insulte contre la dynastie régnante!

Où va M. Molé? quels sont ses projets? Ne commence-t-il pas à penser que sa responsabilité devient effrayante?

Il l'a pensé sans doute, s'il a dicté au Journal des Débats l'article que nous y avons lu ce matin. Il semblerait, d'après cet article, qu'on songe à reculer. Mais en même temps nous apprenons que le général qui commande nos troupes à Lyon s'est permis de donner l'ordre du jour hautain et offensant qu'on trouvera plus bas. Voilà donc la Suisse publiquement provoquée! Voilà un agent supérieur du gouvernement français qui déclare officiellement que ce dernier a reçu des injures. Que d'inconsistance, que de confusion, que de légèreté! et que nous avions le malheur d'être justement prévoyants quand hier nous disions que la position était fort au-dessus de la capacité du ministère! Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la correspondance suivante et sur les pièces qui la suivent :

« Zurich, 26 septembre 1838.

Un courrier est arrivé aujourd'hui de Lucerne porteur de dépêches de la plus haute importance pour le gouvernement de Zurich. Il résulte de ces dépêches du vort que la nouvelle du vote de Berne, qui assure la majorité dans la diète en faveur de la proposition Rigaud et Monnard, et la nouvelle de l'assemblée de Laogenthal, ont produit dans le corps diplomatique la plus vive impression. M. de Montebello est parti sur-le-champ pour Paris. En même temps, M. de Bombelles a fait savoir officiellement au vort que des instructions toutes récentes de son gouvernement l'obligeaient à déclarer aux cantons qu'en cas d'un refus d'expulser immédiatement le prince Louis-Napoléon, les troupes françaises, en vertu d'un traité entre la France et l'Autriche, passeraient aussitôt la frontière, et occuperaient militairement une certaine partie du territoire suisse, dont les limites ont été réglées d'avance par les puissances contractantes. Cette occupation, aux frais de la Suisse, ne cesserait que lorsque le gouvernement français aurait obtenu pleine et entière satisfaction. De son côté, l'Autriche concourrait, avec les autres états qui entourent la confédération, à un blocus général établi de la manière la plus rigoureuse, et qui durerait autant que l'occupation française.

On pensait à Lucerne que la lettre du prince Napoléon démentirait sans doute l'Autriche à changer ses instructions. Mais qu'il en soit, le vort, en faisant connaître aux différents cantons ces graves circonstances, prévient chacun d'eux de se tenir prêt à tout événement. Aussi, depuis quelques heures que ces nouvelles ont été reçues à Zurich, il règne une grande activité parmi les colonels de la milice et les officiers des troupes fédérales qui ont reçu des ordres pour se tenir prêts à rassembler leurs troupes au premier signal. »

La pétition pour la réforme électorale, dont nous avons publié le texte il y a quelques jours, circule en ce moment parmi les habitants de Strasbourg. Un grand nombre d'exemplaires ont été confiés à des citoyens qui se sont chargés de la répandre. Un exemplaire est également déposé au bureau du Courrier du Bas-Rhin, où les citoyens auxquels n'arriverait pas un des exemplaires qui sont en circulation, peuvent venir la signer. Cette pétition est déjà revêtue de la signature des adjoints du maire et de la grande majorité des membres du conseil municipal présents à Strasbourg. Elle sera déposée sur le bureau de la chambre des députés et soutenue par M. Martin (de Strasbourg). (Courrier du Bas-Rhin.)

On assure que M. le duc de Montebello est décidément envoyé à l'ambassade de Naples, depuis si long-temps vacante, et qu'il est remplacé en Suisse par M. le baron Mortier, remplacé lui-même à La Haye par M. de Bois-le-Comte.

On ajoute que cette mutation donnera lieu à la publication, depuis long-temps annoncée et toujours différée, d'un grand travail concernant notre personnel diplomatique à l'extérieur. On s'attend à voir paraître ce travail d'ici à quelques jours. (Journal de Paris.)

Le Courrier veut toujours la guerre avec la Suisse. L'article du Journal des Débats dont nous avons publié quelques extraits, lui paraît étrange. Il s'étonne même de ce que cette feuille ministérielle, qui avait tenu d'abord un autre langage, ait fait une pareille conversion. Le Courrier oublie que les Débats suivent le vent qui souffle du château, disent oui et non selon que l'ordre leur en est donné.

On a d'abord voulu effrayer la Suisse; alors le Journal des Débats a pris un ton menaçant. La Suisse, loin de s'effrayer, a prouvé qu'elle résisterait; on s'est adouci. La diplomatie a fait jouer ses ressorts; le gouvernement a vu alors qu'il était enlacé. La nation française a montré que la guerre avec la Suisse lui répugnait; il aura fait ses réflexions: il a compris que l'armée ne marchait qu'à regret, et il a accepté l'issue présentée par Louis Bonaparte pour en finir avec l'affaire suisse.

Voilà ce que le Courrier devrait comprendre.

Si nous avons bonne mémoire, il a eu avec le cabinet du 15 avril de fréquentes dissidences.

A l'époque de l'amnistie, il l'a vivement blâmé.

Sur la question de la rente, il a attaqué sa position terne et flottante.

Il a critiqué assez souvent la direction imprimée à nos affaires d'Alger.

Le voilà, dans une question de politique extérieure très-grave, en parfait désaccord; que ne rompt-il en visière à ce pauvre ministère? Il nous semble que le moment est venu.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Les nouvelles que nous recevons des cantons prouvent qu'on s'y prépare de tous côtés à la résistance.

L'ordre du jour du général Aymard a soulevé l'indignation universelle; les Suisses ont senti profondément l'injure qu'on leur a faite.

Il faudra du temps avant que pareils faits soient oubliés. « On reconnaît cependant que la France n'a pas de meilleur, de plus sûr, de plus ancien allié que la nation helvétique. » (Débats.)

Si ce fait est reconnu par le gouvernement, comment pourra-t-il se justifier devant les chambres des inqualifiables démarches de M. de Montebello? comment pourra-t-il expliquer l'ordre provocateur du général Aymard? Cet ordre est sans doute l'œuvre du ministère? Nous ne pensons pas qu'un général eût pris sur lui de lancer des paroles aussi irritantes dans des circonstances aussi graves.

Nous lisons dans le Journal de Genève :

Les préparatifs de défense se font sur toute la frontière suisse. A Genève, on montre à cet égard un zèle digne des plus grands éloges, parce qu'il est exempt de toute exagération; il est calme, il sera soutenu.

— Indépendamment de tous les corps de milice qui sont prêts, il se forme des corps francs de tous ceux qui ne sont point classés dans les bataillons organisés. Déjà près de six cents jeunes gens au-dessous de l'âge requis se sont fait inscrire volontairement.

— La Gazette fédérale annonce que le bruit court à Lucerne que Tessin s'est prononcé pour le refus à la France; la majorité serait alors complète.

CANTON DE VAUD.

LAUSANNE, 29 septembre. — Le conseil-d'état a reçu l'ordre du jour du général Aymard, ainsi que des nouvelles officielles de Genève annonçant que le gouvernement de ce canton avait mis sur pied un bataillon fédéral et mis de piquet le reste du contingent. Les mêmes nouvelles portent que les compagnies du génie travaillent activement aux fortifications de la ville de Genève, et que les troupes dont fait mention le général Aymard sont attendues dans le pays de Gex le 4 octobre si ce n'est plus tôt.

Dans ces conjonctures, le conseil-d'état du canton de Vaud a ordonné la mise de piquet de toute l'élite et de la première réserve (en tout 16,000 hommes). Il est probable qu'outre cela il y aura une mise sur pied de plusieurs bataillons, et c'est ce qui fait, à l'heure qu'il est, l'objet d'une délibération du conseil-d'état. M. le général Guiguer a été nommé commandant des troupes vaudoises qui seront mises sur pied, en attendant les ordres de la confédération.

Le conseil-d'état a pris, outre cela, plusieurs mesures militaires pour inspecter, utiliser, s'il y a lieu, et mettre à l'abri le matériel de guerre du canton. Le département militaire est chargé de veiller à l'exécution de ces mesures, et on lui a adjoint à cet effet M. le conseiller-d'état Frossard, ancien inspecteur-général des milices, M. le directeur de l'arsenal et M. le commissaire des guerres, qui s'entendront avec M. l'inspecteur-général des milices actuel pour préparer l'exécution de ces différentes mesures. Il a été aussi pourvu à ce que la gendarmerie fût employée à la frontière de la manière la plus utile possible.

Il a été donné connaissance de ces mesures à tous les cantons voisins, aux autorités fédérales et à la députation à la diète.

Du 30 au matin. — Les mesures que nous venons d'indiquer ont été prises hier matin, immédiatement après que le conseil-d'état eut reçu la nouvelle de la marche des troupes françaises vers la Suisse et l'ordre du général Aymard.

Le conseil-d'état se réunit dès lors, hier au soir, à 8 heures, et siégea fort avant dans la nuit, tant pour délibérer sur les propositions du département et des chefs militaires, que pour prendre d'autres mesures.

La mise de piquet, qui n'avait d'abord porté que sur l'élite et la réserve, fut étendue aux fusiliers.

La proposition de mettre des troupes sur pied effectif, qui avait été faite le matin, fut adoptée le soir. On ordonne donc de faire marcher immédiatement deux bataillons fédéraux d'infanterie (7^e et 8^e arrondissements, bataillons Caillat et Bel), — une compagnie d'artillerie (5^e arrondissement, Duchat), — une compagnie de chasseurs à cheval (Vevey et Aigle), — une compagnie de carabiniers (Lausanne). — En tout, environ 1,800 hommes.

Points de réunion en attendant les ordres du commandant : Morges, 1^{er} bataillon et l'artillerie; Orbe, un bataillon; Lausanne, la cavalerie et les carabiniers.

LE CONSEIL-D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD, A ses concitoyens.

Très-chers concitoyens, On connaît les graves délibérations qui ont occupé dans ces derniers temps les conseils de notre patrie.

Aujourd'hui une division de troupes françaises s'est mise en marche pour se rapprocher de la frontière occidentale de la Suisse.

Sans vouloir s'exagérer la portée de cet événement, et sans préjudice des décisions que prendra la confédération, le conseil-d'état a ordonné la mise de piquet de l'élite, de la réserve et des fusiliers, et la mise sur pied de deux bataillons d'infanterie, d'une compagnie d'artillerie, d'une compagnie de chasseurs à cheval et d'une compagnie de carabiniers.

M. le général Guiguer est chargé du commandement en chef.

Le conseil-d'état s'occupe de toutes les mesures que les circonstances peuvent réclamer.

Assuré de l'appui de ses concitoyens et du dévouement des milices, il porte ces faits à leur connaissance, et leur rappelle en même temps le devoir de recevoir l'impulsion des autorités constituées civiles et militaires; d'éviter toute manifestation, tout acte individuel qui ne servirait qu'à compromettre, sans aucune utilité, la Suisse entière aussi bien que le canton de Vaud.

Le conseil-d'état se repose sur la population vaudoise, tout comme il compte pleinement sur son attachement à nos institutions, sur son concours dévoué, sur son patriotisme et sur la protection divine.

Lausanne, le 29 septembre 1838.

Le vice-président du conseil-d'état, Boisot.

LAUSANNE. — Pressés par les faits, nous n'avons pas le temps de faire beaucoup de réflexions. C'est le moment d'agir. Nous répéterons cependant qu'il est bien difficile, on peut dire impossible, que le cabinet des Tuileries n'ait pas eu connaissance de la détermination de Louis Bonaparte de quitter la Suisse, lorsque le gouvernement a formé des divisions militaires contre notre pays. Eh bien! que demande la note de M. de Montebello? que Louis Bonaparte quitte le territoire de la confédération helvétique. Il déclare qu'il veut partir, il demande des passeports; les puissances qui ont appuyé la note peuvent lui en donner, et empêcher qu'il ne remette le pied en Suisse.

Or, malgré cela, le gouvernement français insiste encore, il fait marcher des troupes contre nous. Pourquoi? pour obtenir un décret d'expulsion maintenant sans effet et sans intérêt pour lui. C'est décidément vouloir nous vexer, nous humilier, annihiler nos libertés, détruire notre indépendance. Cela doit ouvrir les yeux à tout le monde, aux plus incrédules, et cela les a effectivement ouverts. Des hommes fort inoffensifs, qui penchaient à accorder l'expulsion pour ne pas troubler la tranquillité et la paix, ces hommes-là sont maintenant profondément irrités; ils insistent plus que qui que soit sur la justice de notre cause, et la nécessité de résister à toutes les attaques.

L'ordre du jour du général Aymard les a surtout exaspérés. Nous contondrons l'indignation qu'a excitée en nous la lecture de cette pièce, parce que nous tenons dans l'intérêt de la cause nationale à ne pas fournir même l'apparence d'un prétexte.

En terminant, nous recommandons encore une fois instamment à tous les citoyens d'oublier les dissidences et les divergences qui peuvent les diviser en temps ordinaire. Tout sentiment individuel doit être sacrifié sur l'autel de la patrie. Que tous les citoyens s'empressent donc d'appuyer de tout leur pouvoir les mesures que prend le gouvernement pour repousser l'étranger. Que le pays se lève comme un seul homme. Nous n'avons maintenant qu'un intérêt, celui de la défense du pays. L'union fait la force.

Paris, 30 septembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Orfila vient d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique un rapport sur la situation des écoles de médecine. En novembre 1835, les trois Facultés du royaume ont inscrit 1,095 élèves nouveaux, et les dix-huit écoles secondaires 427. Total, 1,522.

En novembre 1836, lorsque le diplôme de bachelier ès-lettres était exigé de tous ceux qui voulaient étudier dans les Facultés, le nombre d'inscriptions prises par des élèves nouveaux dans ces établissements ne fut que de 750; dans les écoles secondaires il ne s'éleva qu'à 340. Total, 1,090.

En novembre 1837, les trois Facultés n'ont inscrit que 458 élèves nouveaux, et les écoles secondaires 286. Total, 744.

D'où il résulte 1^o qu'il y a eu en 1837 778 élèves nouveaux de moins qu'en 1835; 2^o que cette diminution a plus particulièrement porté sur les élèves des Facultés, puisqu'elle a été des 2/5^{es} environ dans les écoles secondaires et de 3/5^{es} dans les Facultés.

— M. le ministre de la guerre vient d'adresser au ministre de l'intérieur une liste de tous les officiers en non-activité qui se trouvent à Paris.

— Un nouveau mouvement de troupes se prépare au ministère de la guerre; il aura lieu par suite de la conclusion du différend suisse.

— On annonce que l'intention du prince Louis est de se rendre en Italie auprès de son père qui réclame sa présence depuis long-temps. D'autres prétendent qu'il doit aller demeurer dans les états autrichiens.

Le commandant Parquin qui est resté à Arenenberg a annoncé le désir de revenir en France et d'y séjourner.

— Nous savons maintenant la ligne de conduite que le cabinet des Tuileries a adoptée vis-à-vis de la Suisse, par suite de la résolution du prince Louis de quitter le territoire helvétique. Il est vrai que le gouvernement français se déclare satisfait, et n'exigera pas du directoire un décret de bannissement. Mais M. de Montebello doit présenter une note au président de la diète pour lui déclarer que le retour de M. Louis Bonaparte l'obligerait à agir comme il l'a déjà fait, et à pousser jusqu'au bout les mesures qu'il

était en train de prendre. Cette note n'appelle l'adoption d'aucune mesure de la part de la Suisse, et l'on espère, par conséquent, qu'elle ne produira aucune nouvelle complication.

— Des architectes sont occupés depuis quelques jours à lever les plans du nouveau bâtiment destiné aux sourds-muets, rue de Sévres et avenue de Breteuil.

— Le bruit est répandu depuis hier au palais des Tuileries que le baptême du comte de Paris était fixé au 21 octobre prochain.

— On lit dans l'*Armoricain* du 27 septembre :

« M. Levasseur, consul-général de France à Haïti, doit s'embarquer à Brest, dans les premiers jours d'octobre, sur la corvette la *Naiade*, pour se rendre à sa destination. La division qui avait appareillé à Brest, le 1^{er} septembre, sous les ordres de M. le contre-amiral Baudin, est arrivée à Cadix le 9 du même mois; elle y a trouvé les frégates la *Gloire* et la *Médée*. Tous ces bâtiments sont partis de Cadix le 11 septembre pour se rendre au Mexique. Deux bâtiments à vapeur, le *Météore* et le *Phaéton*, devaient suivre de près ces vaisseaux. »

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« La commission nommée au Havre pour aller présenter au ministère les réclamations des négociants liés d'intérêt avec les Antilles, se compose de MM. Delarue père, G. Clerc, Frédéric Perquer et Lefèvre aîné. Ces messieurs sont partis depuis plusieurs jours pour Paris.

» MM. Delaroche et Hermé, membres de notre chambre de commerce, se sont joints aux délégués de la commission commerciale. »

— M. Véron, ancien directeur de l'Opéra, a donné, la nuit dernière, une grande soirée musicale, à laquelle ont assisté toutes les sommités artistiques de Paris. On remarquait, parmi les invités, M^{lle} Rachel, cette jeune actrice du Théâtre-Français, qui semble destinée à régénérer la tragédie, et dont les débuts sont si brillants.

On lit dans le *Moniteur* l'ordonnance suivante, datée du 27 septembre 1838 :

Art. 1^{er}. Une exposition des produits de l'industrie française sera ouverte à Paris le 1^{er} mai 1839, dans le grand carré des Champs-Élysées.

Art. 2. Aucun produit ne sera exposé qu'il n'ait été admis par un jury nommé à cet effet par les préfets dans chaque département.

Art. 3. Un jury central sera nommé à Paris par notre ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Ce jury jugera du mérite des objets exposés. Après son rapport, nous nous réservons de décerner, à titre de récompense, des médailles d'or, d'argent et de bronze.

Art. 4. Les préfets, sur l'avis des jurys départementaux, feront connaître les artistes qui, par des inventions ou procédés non susceptibles d'être exposés séparément, auraient contribué au progrès des manufactures depuis l'exposition de 1834. Ces artistes pourront avoir part aux récompenses.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Nous ne demandons pas mieux que de revenir dans son ensemble et dans ses détails sur l'histoire des huit dernières années, comme semble le désirer la *Quotidienne*, de signaler plus hautement, plus énergiquement à la France qu'on ne l'a fait jusqu'ici des faits que tous les hommes honnêtes déplorent, et de remonter à la source véritable de ces faits. Aujourd'hui, il nous suffit de reproduire, parmi les accusations dirigées par une autre feuille légitimiste contre le pouvoir actuel, les lignes suivantes : « La révolution de juillet a produit un secrétaire-général publiquement convaincu d'avoir acquis un pot-de-vin pour le vaisseau la *Ville de Paris*. »

Si ce journal possède des pièces à l'appui de cette infamante accusation, qu'il les produise, nous ne reculerons pas devant le devoir de les publier. Jusqu'ici nous ne pouvons affirmer avec l'*Europe* que le secrétaire-général en question est publiquement convaincu; mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'en présence des réclamations de plus d'un genre qui se sont élevées contre lui, il eût été du devoir du gouvernement d'ordonner une enquête à l'égard de ce fonctionnaire. Il est difficile de comprendre par quels motifs ses protecteurs ont éludé jusqu'ici les plaintes dont il a été l'objet. Aux imputations de la nature la plus grave on n'a répondu qu'en changeant son titre de maître des requêtes en celui de conseiller-d'état, en le nommant officier de la Légion-d'Honneur, en augmentant, d'une façon insolite et souvent nuisible au service, ses attributions, etc. etc. Une telle réponse suffit-elle pour disculper la moralité du protégé et des protecteurs, et un pouvoir qui comprendrait sa dignité ne s'empêcherait-il pas d'en faire une autre ?

— Au moment où l'honorable M. Nicod annonçait l'intention de résigner ses fonctions d'avocat-général à la cour de cassation, il fut, dit-on, question d'y appeler un conseiller près la même cour et de remplacer ce dernier par M. Edmond Blanc. Plusieurs membres du barreau et de la magistrature furent consultés, et la chose fut regardée comme impossible. Le souvenir exhumé aujourd'hui par l'*Europe* n'est pas de nature, il faut en convenir, à rendre plus facile l'accès de M. le secrétaire-général de l'intérieur à la première cour du royaume.

PROGRÈS DE L'INDUSTRIE DANS LE ROYAUME DE WURTEMBERG.

Un rapport que vient de publier la *Société d'encouragement de l'industrie* prouve que le royaume de Wurtemberg avance rapidement dans la voie des progrès matériels. Ce fait nous paraît d'autant plus digne d'attention que son influence ne pourra, à l'heure où nous sommes, que se rallier rapidement à ce vaste mouvement industriel dont l'Angleterre et la France semblaient jusqu'à présent être l'unique foyer, et qui, depuis quelque temps, travaille vivement l'Allemagne entière. En examinant de ce point de vue ce qui se passe dans ces trois états, il serait impossible de ne pas convenir qu'ils embrassent à eux trois tous les éléments du bien-être matériel et moral dont la réalisation constitue le but où doivent se réunir un jour les efforts de l'humanité.

C'est avec raison que le rapport dont nous parlons invoque l'esprit d'association pour pousser ce travail, et qu'il signale ce moyen comme le seul auquel on doit la plupart des grands résultats qu'on a obtenus jusqu'ici. Son influence fut incontestable, dit la *Société d'encouragement*, dans toutes les branches de l'économie sociale; elle régla les relations industrielles et commerciales du Wurtemberg avec d'autres pays; elle apporta de notables améliorations dans l'administration du royaume; elle

donna surtout un vif essor à l'industrie nationale, ainsi que le prouve l'état de chacune de ses branches.

En effet, les manufactures de laine, dont la position, surtout en Souabe, a été peu satisfaisante, se relevèrent, et fonctionnèrent avec un succès remarquable. La somme de 3,000 florins (6,000 fr.) vient d'être avancée encore par le gouvernement pour élever à Ravensbourg un nouvel établissement d'apprêt et de foulage de drap. Les anciens établissements ont été restaurés moyennant de grandes avances faites par l'état. Les mêmes travaux sont commencés dans les villes de Riedingen et Ebhausen, et déjà plus de mille pièces de draps entrent par an dans la circulation de produits nationaux.

Parmi les manufactures de coton, celle de M. Shule à Kornthal se distingue particulièrement. Elle est organisée comme les fabriques de Manchester. Ses bases financières sont solides et ses produits d'un goût exquis. M. Seher, qui, il y a peu d'années, débuta dans cette industrie à Vaihingen, est maintenant en pleine voie de succès. Plus de 60 métiers sont ici en mouvement, et ce nombre augmentera bientôt, en jugeant d'après les dispositions et les moyens du propriétaire.

Les soieries sont en voie de progrès, qui seront plus considérables encore lorsque l'art de teindre la soie aura acquis cette perfection que lui promettent les essais de M. Ruoss. Les plus fortes maisons de Stuttgart se contentent de ces expériences et diminuent de plus en plus leurs commandes à l'étranger. L'Italie, qui en livrait un nombre considérable, a été éliminée presque complètement depuis 1834.

Tous les produits métalliques se ressentent de l'influence et de l'action de grandes fabriques qui viennent d'être élevées sur les différents points du pays. Un grand établissement à Aalen, que M. Kraus destine à la fabrication et à la fonte des différents métaux, ne tardera pas d'obtenir le succès qu'on lui promet.

Les fabriques de papier prirent, pendant ces trois dernières années, une grande extension. Le nombre des moulins augmenta. Le papier à imprimer fait un notable objet de l'exportation. Le manque de matière première donna l'idée de faire du papier avec de la paille ou du résidu de la betterave employée dans les fabriques de sucre. Ces essais n'ont pas été entièrement perdus.

Le *National* publie une lettre de Tunis dans laquelle les plus graves accusations sont portées contre M. Molé, ministre des affaires étrangères. Par les pièces jointes à la lettre, on voit que ces accusations ne partent pas d'une seule personne, mais bien de tous les Français qui résident à Tunis.

Nos concitoyens éprouvent des vexations journalières de la part du bey, sans que notre gouvernement s'occupe le moins du monde de leur faire obtenir justice; de plus, les Français souffrent beaucoup des dispositions du traité de 1825, qui soumettent les contestations survenues entre eux et les Tunisiens au jugement d'un tribunal composé de deux Français et de deux Tunisiens. Les Tunisiens condamnent toujours les Français par fanatisme de musulmans, de sorte que ceux-ci sont sûrs ou d'être condamnés quand un des juges français est de l'avis des Tunisiens, ou pour le moins, quand les voix se partagent, de voir leur procès rester pendant.

De nombreuses réclamations ont été adressées à M. Molé à ce sujet, et M. Molé a fait demander aux réclamants s'il ne leur conviendrait pas d'en revenir aux traités antérieurs à celui de 1825. Or, il faut que l'on sache que ces traités seraient encore plus désavantageux pour nos compatriotes que celui dont les dispositions sont actuellement en vigueur.

On voit qu'il est impossible de traiter avec plus d'étourderie, pour ne pas dire davantage, une affaire grave dans laquelle sont compromis les intérêts de tous les négociants français à Tunis, qui, comme nous l'avons déjà dit, ont bien d'autres sujets de se plaindre de l'abandon dans lequel le gouvernement les laisse. A Tunis, un Français ne peut pas posséder un immeuble, et quand il y meurt, son cadavre est soumis à une taxe imposée par le bey.

Faits Divers.

Nous avons annoncé ces jours-ci, d'après l'*Armoricain*, l'arrivée à Brest de la corvette d'exploration la *Recherche*, qui devait passer l'hiver dans les mers du Nord. La *Recherche*, après avoir atteint le 80° de latitude nord et le 19° de longitude est, a été forcée de renoncer à son voyage. Le froid qu'a éprouvé l'équipage sous les montagnes du Spitzberg a été jusqu'à 30 degrés d'intensité.

En arrivant dans ces parages, la *Recherche* a rencontré un navire russe naufragé, dans la chambre duquel on a retrouvé quatre têtes humaines qui ont sans doute appartenu à des cadavres dont les ours blancs auront dévoré l'abdomen et les extrémités.

La corvette la *Recherche* partira probablement de Brest, après sa relâche, pour se rendre dans les Antilles. A la suite de ce voyage intermédiaire, ce navire doit revenir au Havre pour prendre à son bord la commission scientifique, et continuer dans les mers du Nord l'exploration à laquelle il a été forcé de renoncer cette année, par l'effet des retards que son départ de France a dû apporter à l'exécution de son voyage dans une saison déjà trop avancée.

— M. le maréchal duc de Reggio vient d'envoyer à Bar, au grenier d'abondance, 100 boisseaux de blé de semence de première qualité à 25 c. au-dessous du cours, récolte de 1838. M. le maréchal annonce aussi que toute sa récolte aura la même destination pendant que le public en aura besoin.

— La dépouille mortelle de M. le général Schauenburg est arrivée le 27 à Strasbourg, d'où elle a été dirigée sur Gendenheim. Elle sera inhumée dans une chapelle particulière qui sert de tombeau à la famille.

— M. Humann, de retour d'Alsace, vient d'arriver à Paris. Il est venu, dit-on, afin de surveiller les premiers travaux du chemin de fer de Paris à la mer.

UNE FORTE PUNITION POUR UNE PETITE FAULE. — Un petit garçon de neuf ans, nommé Young, comparait samedi aux assises de Brentford, accusé d'avoir volé cinq petites pommes de terre de la valeur de douze sous, dans la propriété de M. Coome, propriétaire de l'auberge Georges, à Hounslau. Un des ouvriers de M. Coome l'avait pris sur le fait et l'avait saisi pour le conduire chez son maître. En route, on rencontra le père qui délivra son fils et accompagna lui-même l'homme à la demeure de M. Coome.

Le magistrat déclara qu'on ne devait pas souffrir de pareilles choses, et voulut d'abord condamner le jeune enfant à 20 shill. d'amende. On réduisit l'amende à 10 shill., ce qui, avec les frais, faisait une somme de 20 shill. et 4 den., ou 15 jours de prison.

Le père, accusé d'avoir arraché son fils à la justice, fut, pour ce fait, condamné à payer 5 shill. de frais, ce qui, pour si peu de chose, faisait une somme de 15 shill. (près de 20 l.). Le père est un simple journalier; il a sa femme à l'article de la mort, et comme il n'a pas l'argent pour payer les frais, son fils, âgé de neuf ans, a été mis en prison.

RÉVOLTE À BORD D'UN NAVIRE. — HORRIBLES CRUAUTÉS — Nous avons dernièrement annoncé à nos lecteurs (voir le *Droit* du 9 septembre) qu'une enquête était poursuivie à Emden, en Hanovre, au sujet de la révolte éclatée à bord du brick américain le *Braganza*. Voici les détails qu'a révélés l'instruction sur les horribles circonstances qui ont accompagné ce déplorable événement.

Il paraît que la cause de la révolte a été l'excessive sévérité, on pourrait même dire la brutalité du capitaine du *Braganza*. C'est par une nuit d'orage, au milieu de l'Océan Atlantique, que la mutinerie éclata; bientôt les hommes de l'équipage en vinrent aux mains avec les officiers, sur lesquels ils se précipitèrent armés de couteaux, de haches et de bâtons. Dans cette lutte, le capitaine et le premier pilote furent grièvement blessés; quelques-uns des matelots reçurent aussi quelques légères blessures. Ceux-ci alors prirent la résolution de jeter à la mer les officiers qui gisaient dans leur sang.

Une nouvelle et plus effroyable lutte recommença, dans laquelle les combattants se saisissent corps à corps et cherchent mutuellement à se précipiter par-dessus le bord du navire. A la fin, le capitaine et le premier pilote sont jetés à la mer, mais ils entraînent avec eux, dans leur chute, l'un de leurs adversaires. Tandis que les mutins font tous leurs efforts pour sauver leur camarade, les deux officiers parviennent à se cramponner au vaisseau et à y remonter. Le premier pilote saute dans la cabine où se trouvaient réunis le propriétaire du bâtiment avec sa femme, l'épouse du capitaine, le second pilote, le cuisinier et un nègre. Quant au malheureux capitaine, à peine avait-il mis le pied sur le pont, que les matelots furieux s'emparent de lui, et malgré ses supplications, malgré sa promesse de tout oublier, de tout pardonner, le lancent une seconde fois à la mer. De nouveau il se cramponne au navire, mais les monstres lui coupent les mains à coups de hache, et le forcent à lâcher prise; plusieurs fois encore il fait le tour du brick à la nage, mais enfin, épuisé et perdant tout son sang, il disparaît sous les flots en appelant sa femme, en criant: *Mary, my dear Mary!* (Marie, ma chère Marie!) Celui des matelots qui a raconté la fin tragique du capitaine, ajouta que son cœur s'était brisé à la vue de cette scène épouvantable, et qu'il avait dû se retirer à l'avant du navire pour n'en pas être plus longtemps le témoin.

Après s'être ainsi débarrassés de leur capitaine, les mutins se concertèrent pour mettre à mort les autres personnes qui étaient renfermées dans la cabine. Pour cela, ils allumèrent du feu avec des étoupes et des bouts de câble, afin de les étouffer par la fumée. Heureusement leur infernal projet ne réussit pas. A la fin pourtant, ils se laissèrent fléchir par les prières de ces malheureux, et consentirent à les descendre dans la chaloupe, puis les abandonnèrent à la merci des flots, à 350 milles de la terre. On a su depuis que ces personnes avaient été recueillies par un vaisseau anglais et débarquées à Greenock, en Ecosse. Quant au premier pilote, qui était resté dans la cabine, il mourut bientôt après, soit des suites de ses blessures, soit qu'il ait été achevé par les hommes de l'équipage.

Les quatre matelots détenus à Emden ont unanimement confessé leur forfait. Les aveux partiels que l'on avait d'abord obtenus de trois d'entre eux ont été complétés par la déclaration du Belge Verbrugge, que l'on présume avoir été l'instigateur de la révolte, et qui, après avoir nié sa participation au crime, convient enfin de tout en s'écriant qu'il n'e pouvait rien lui arriver de pire que d'être pendu.

Ces scélérats sont dans les fers, en attendant qu'ils soient transportés aux Etats-Unis, qui ont, dit-on, demandé leur extradition.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER BUCHOT.

Audience du 29 septembre.

Affaire de Charlotte Cauchois.

Après le réquisitoire de M. Plougoum, avocat-général, la parole est à M^e Bertin, défenseur de Charlotte Cauchois.

« Messieurs, dit-il, dans cette cause si fertile en émotions, je ne m'adresserai pas à vos cœurs, je ferai taire autant qu'il sera en moi les douleurs qui me déchirent; c'est à vos lumières, à vos consciences, que je demanderai la justice que je sollicite de vous.

» Permettez-moi de vous rappeler la vie ou plutôt les malheurs de Charlotte. Elle est née, elle a été élevée au château d'Alfort; enfant, on l'aimait pour la douceur de son caractère; on l'aima plus encore lorsque, devenue jeune fille, ses traits vinrent donner un nouveau charme à ses heureuses qualités. Que de brillants rêves, de douces illusions, de délicieuses chimères a dû enfanter son imagination de quinze ans, alors qu'elle se voyait entourée des soins, des prévenances, du respect qu'inspirent toujours les vertus, les grâces d'une jeune fille! Que pour elle la vie était riante et belle alors! Si tous ses rêves de bonheur, si toutes ses illusions ne devaient pas se réaliser, du moins devait-elle espérer une vie calme et heureuse. Dieu n'a pas voulu qu'il en fût ainsi. A seize ans, attirée dans un piège, lâchement flétrie, déshonorée, elle a vu six années de sa vie s'écouler dans les larmes, dans les souffrances de toute nature; puis la cour d'assises, et une accusation d'assassinat!

» Pourquoi cette vie si agitée et si malheureuse? Pourquoi, après ces rêves de bonheur, cette affreuse réalité? Pourquoi? Parce que sur son chemin elle a trouvé un homme qui, pour satisfaire un caprice, une fantaisie, a flétri cette jeune fille chaste et vertueuse, qui a immolé à une passion d'un moment tout un avenir de joie et de félicité; un homme qui, insensible aux larmes, aux prières, au désespoir, à l'amour le plus pur et le plus dévoué, repoussait la pauvre Charlotte pour se livrer à de honteux plaisirs. Je voudrais ne pas vous parler de cet homme; je sais tout le respect que l'on doit à la cendre des morts, quels qu'ils soient, alors surtout qu'une fin prématurée les a enlevés à leur famille; mais ici j'ai un devoir rigoureux à remplir, et ce devoir, je l'accomplirai. Cependant, je ne vous parlerai de cet homme que lorsque la nécessité de la défense m'y contraindra, et ma main ne soulèvera qu'un coin du voile qui couvre cette vie si agitée.

» Charlotte, à seize ans, était encore au château d'Alfort; elle y était tranquille et heureuse, lorsqu'une femme vint la demander à ses tantes, à sa mère; elle devait lui donner du travail, assurer son avenir. Les parents de Charlotte, croyant à la parole de cette femme et ne soupçonnant pas le piège infâme tendu sous les pas de leur enfant, la lui confièrent. Chez cette femme, Charlotte voit arriver Langlumé; il a mille soins, mille égards pour elle, et bientôt il lui fait des propositions qui sont repoussées avec indignation par la jeune fille. On emploie, pour la séduire, toute espèce de moyens. Langlumé parle même de mariage; la digne protectrice de Charlotte se porte caution de la sincérité des promesses de Langlumé, mais elle ne parvient pas à vaincre la résistance de la jeune fille. Un soir, après le dîner, Charlotte est en proie à de violents vertiges; elle tombe dans un sommeil léthargique. Au milieu de la nuit, elle se réveille; elle trouve à ses côtés, qui? Langlumé. Elle apprend alors qu'elle a été livrée, vendue par cette odieuse créature qui vient

être flétrie par les paroles sévères de M. le président et du ministre public.

Charlotte, en me racontant, les larmes aux yeux, les détails de cette horrible scène, me disait : « Après ce jour fatal, ma position était affreuse ; tout avenir était perdu pour moi ; je n'aurais pas voulu tromper celui qui, me croyant pure, serait venu à moi avec confiance. Dans mon malheur, j'aimais à me persuader que cet homme qui avait si indignement abusé de moi ne serait pas insensible à mes larmes, à mes prières, qu'il aurait pitié de mon sort, et qu'une réparation... Puis il était le seul au monde que je pouvais aimer... Je l'aimais avec passion, avec idolâtrie ; c'était mon premier, mon seul amour. »

Vous savez, messieurs, quelle est l'origine des relations entre Charlotte et Langlumé ; vous savez quel lien fatal a enchaîné, malgré la volonté de la jeune fille, sa vie à celle de l'homme que vous connaissez.

Charlotte ne tarda pas à retourner chez sa mère ; elle y reprit la rougeur sur le front. Bientôt ses relations avec Langlumé furent connues, et alors commença pour elle cette vie de larmes et de souffrances qui devait durer six années. Vous savez quelle a été la conduite de cet homme ; il lui a repris un titre de 10,000 fr. qu'il lui avait donné pour elle et son enfant cinq ou six jours après le lui avoir remis ; il n'a payé qu'une partie des mois de nourriture de son enfant, lui, riche négociant, ayant maison de ville et de campagne, cabriolet, et recevant chaque semaine vingt-cinq ou trente personnes à sa table.

Cet enfant, on voulait qu'elle s'en séparât, qu'elle le mit aux Enfants-Trouvés ; elle a repoussé avec indignation ces perfides conseils ; elle a bravé la honte, la misère, pour accomplir les saints devoirs de la maternité.

Le destin voulut que cette pauvre fille, si bonne, si douce, si aimante, n'échappât à aucune douleur. Sa mère, qui souvent lui avait adressé de vifs reproches, lui avait dit : « Je ne veux jamais voir cet enfant qui me rappellerait les traits d'un homme que je déteste et qui a fait ton malheur et le mien ; que cet enfant ne paraisse jamais devant mes yeux. » Cependant Charlotte, habitant chez sa mère, voulait l'avoir près d'elle. Un jour elle entre chez sa mère le tenant dans ses bras ; sa mère lui dit avec colère : « Va-t-en ! va-t-en ! je ne veux pas le voir. » Charlotte se jette aux pieds de sa mère, pleure, supplie ; lui aurait pu résister ? une mère surtout le pouvait-elle ? La mère relève sa fille, l'embrasse, et toutes deux pleurent leur malheur commun ; l'enfant est reçu dans la maison ; il est aimé, chéri de sa grand-mère. Et depuis ce moment la mère, la fille et l'enfant reposent dans un même lit, car il n'y a qu'un lit dans cette pauvre demeure.

Je ne vous dirai pas tout ce qu'elle souffrit ; combien de nuits sans sommeil et passées dans les larmes ! combien de fois elle a attendu son retour ! combien de fois elle a été l'arracher à ses honteuses débauches ! Lorsqu'elle le savait à Gravelles ou à Créteil, elle y allait ; de sa voix douce et pure elle lui faisait de tendres reproches ; et cet homme si violent, si brutal, vaincu par tant d'amour, se laissait arracher à ses parties de plaisirs ; il revenait, elle le ramenait à Alfort.

Combien de fois a-t-elle quitté sa couche pour s'assurer que Langlumé était dans la sienne ! Lorsqu'il y était, elle rentrait heureuse chez sa mère, et dormait tranquille cette nuit-là ; lorsqu'il n'y était pas, elle passait la nuit dans les larmes, ou bien, dans son délire, elle vaguait dans la campagne. En janvier 1836, quinze jours après son accouchement, elle sait, à dix heures du soir, que Langlumé n'est pas chez lui ; elle va, à pied, par la nuit sombre et froide, à Gravelles, et rentre chez sa mère à une heure du matin, sans avoir pu le rencontrer.

Voilà sa vie jusqu'au 15 juin, vie de souffrance de tous les jours et tous les instants, qui a dû exalter son imagination, affaiblir ses facultés ; aussi disait-on dans le village, en voyant ses actes, produits d'une passion délirante : « Elle est folle ! » Folle, elle l'était, elle qui a eu tant d'amour pour Langlumé, qui le trouvait si beau, lui qui n'était pas moins hideux au physique qu'au moral !

Le 15 juin arrive, jour fatal qui devait mettre le comble à ses souffrances. Vous savez ce qui eut lieu ce jour-là, vous connaissez l'orgie et les faits qui l'ont précédée. Charlotte a tout su. A cinq heures du soir, elle est sur les bords de la Marne, l'attendant comme elle l'a attendu tant de fois ; il ne revient pas. On la voit à la même place de six à onze heures du soir par la pluie qui tombe froide et à torrents. Le lendemain, à trois heures et demie du matin, pendant qu'à Gravelles on riait, on chantait, on faisait l'orgie, elle est encore à la même place, vêtue d'une robe légère, sans bas, inondée par la pluie. A cette heure il ne doit pas revenir, et cependant elle l'attend, les yeux constamment fixés vers le haut du fleuve !

Avant cette déplorable journée, elle était bien malheureuse ! Elle avait tout perdu, avenir, repos ; une seule espérance lui restait encore, celle de ramener à elle celui qu'elle aimait. Trompée tant de fois, elle croyait, la pauvre fille, qu'il ne pourrait rester insensible à tant d'amour, à tant de dévouement ; qu'il abandonnerait cette vie honteuse pour se consacrer à elle. Le 15 juin, plus d'illusion possible : le scandale a été trop grand, le délaissement, la réputation trop publiques, pour qu'elle puisse conserver la moindre espérance. Elle est abandonnée, elle et son enfant qu'elle chérit, auquel elle a tout sacrifié pour lui, pour elle, la misère !

Le défenseur rappelle les circonstances de la double tentative du suicide de Charlotte, sa volonté énergique de mourir, ses prières, ses supplications, pour qu'on la laisse mourir. Arrivant à la discussion des faits, il soutient que l'homicide reproché à l'accusée fut-il constant, avoué, reste pour le jury à examiner la question de la culpabilité. Après avoir signalé de nouveau l'affaiblissement des facultés de Charlotte pendant ses six années de souffrances, il la représente comme étant en proie, le 15 juin, à une fièvre, à une maladie physique et morale qui a dû amener chez elle un état d'irritation, d'exaltation qui lui a enlevé la conscience de ses actions.

Vous savez, dit le défenseur, quelle était sa situation au moment où, suivant le ministère public, elle est entrée dans la maison de Langlumé ; elle y serait allée pour lui dire combien elle était malheureuse, combien elle souffrait. Que voit-elle ? Il est midi, Langlumé est étendu sur son canapé ; ses vêtements sont en désordre ; il dort profondément : il dort du sommeil de l'ivresse et de l'orgie. Alors l'exaltation de son imagination malade est portée à son comble. Cette orgie de Gravelles qui avait fait son supplice pendant toute la nuit, cette orgie qu'elle n'avait encore aperçue qu'à travers un voile, se présente à ses yeux dans sa dégoûtante nudité. Elle voit empreints sur la face de Langlumé les baisers de son indigne rivale. Sa tête s'exalte, sa raison s'égare ; une pensée fatale et irrésistible vient la saisir ; une arme est là sous sa main ! Pas un instant de réflexion, pas un moment pour songer à elle, à son enfant ; le coup part : elle se trouve face à face avec un cadavre !

Le défenseur soutient que dans un pareil moment, l'accusée n'a pu avoir la conscience de l'acte qu'elle commettait ; que la résistance, pour elle, n'était pas possible. Charlotte si bonne, si douce, qui a souffert avec tant de résignation tant de malheurs, n'a pu vouloir assassiner l'homme qu'elle aimait, le père de son enfant !

On vous demande un châtiment, dit en terminant M. Ber-

tin ; est-ce qu'elle n'est pas assez malheureuse ? Elle l'était beaucoup avant le 15 juin, elle l'est devenue depuis encore plus. L'homme qu'elle aimait n'est plus ; pour elle et son enfant, la misère. Si sa main a fait que son enfant n'a plus de père, est-ce que vous troyez que dans la vue de cet enfant qu'elle aime tant il n'y aura pas un supplice de tous les instants ? Est-ce que cet enfant, à chaque moment de la journée, ne lui rappellera pas celui qui n'existe plus ?...

Elle ne peut pas être plus malheureuse. Lorsque je l'ai vue pour la première fois, je lui ai dit : « Vous avez renoncé à ces affreuses pensées de suicide ? — Oui, m'a-t-elle dit : je veux être jugée. » Il y a un mois, je lui répétais encore : « Vous avez renoncé pour toujours à ces idées de mort ? — Je ne vous ai pas dit pour toujours... Si je suis acquittée, je pourrai retourner dans mon pays ; je sais que j'y trouverai des personnes qui me plaignent, qui m'estiment encore. Si je suis condamnée, que voulez-vous que je devienne ? Il me faudrait passer de longues années dans ces prisons et assister aux actes infâmes qui s'y commettent. Puis, sortant de prison, où voulez-vous que j'aille ? à Alfort ? Mais si j'avais été condamnée, je serais flétrie, déshonorée, tout le monde me mépriserait. »

Et lorsque je lui disais : « Mais si jeune... et votre enfant, auquel vous avez tout sacrifié, que vous aimez tant... Vous avez rempli envers lui les devoirs d'une bonne mère ; il vous en reste encore à accomplir, vous vous devez à cet enfant. »

Comment, me disait-elle, est-ce que je pourrais reparaitre devant cet enfant si j'avais été condamnée pour avoir assassiné son père !...

Et comme à ces paroles de mort elle me voyait pâlir et trembler, elle me disait : « Ma résolution n'est pas définitivement prise. » Elle parlait de choses indifférentes, et je la voyais sourire et pleurer.

Elle n'a plus maintenant, la pauvre fille, que l'estime de quelques-uns, son estime à elle. Si on la lui enlève, si on la flétrit, elle n'aura pas le courage de vivre. Elle est de ceux qui supportent avec résignation tous les malheurs, mais qui ne transigent pas avec le déshonneur.

Vous le voyez, il ne s'agit pas du plus ou moins de gravité de la peine, il s'agit de savoir si elle sera flétrie, si elle doit vivre ou mourir. Je ne vous dis pas cela pour effrayer vos consciences, mais parce que mon cœur déborde, parce que je souffre ; vous le voyez aux pleurs qui inondent ma figure, sur mes joues amaigries.

Vous acquitterez Charlotte, vous l'acquitterez, car elle n'est pas coupable, et elle bénira alors Dieu, qui deux fois lui a sauvé miraculeusement la vie, et vous, Messieurs, qui lui aurez conservé l'honneur et la vie. »

Ainsi que nous l'avions annoncé hier dans notre correspondance particulière, Charlotte Cauchois a été acquittée.

RAPPORT Sur l'Administration du Département,

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEILLER-D'ÉTAT PRÉFET.

(Suite et fin.— Voir le N° des 1^{er} et 2^e octobre.)

On a l'intention de supprimer les chevaux entre Givors et Rive-de-Gier ; mais jusqu'à présent on n'a pas pu se procurer un nombre suffisant de locomotives. Les livraisons qui devaient être faites par les usines de Chaillot et du Creuzot sont en retard de plus d'une année.

On a en ce moment 16 locomotives. Une seule est anglaise. Treize ont été fabriquées à Perrache et deux à Chaillot.

L'emploi des locomotives pour le service des voyageurs a permis de diminuer d'une heure et quart la durée du parcours, et le mode de traction n'a pu avoir lieu qu'entre Lyon et Rive-de-Gier sur les deux tiers de la longueur du chemin. La pente entre Rive-de-Gier et Saint-Etienne est trop considérable pour qu'on puisse la parcourir économiquement avec des machines.

La durée du voyage est maintenant de trois heures pour venir de Saint-Etienne à Bellecour, et de quatre heures pour aller de Bellecour à Saint-Etienne. Il faut remarquer que, dans cet espace de temps, on doit changer de voitures à Perrache, et faire en omnibus le trajet de Bellecour à Perrache. En outre, le convoi s'arrête huit fois entre Lyon et Saint-Etienne pour prendre ou déposer des voyageurs. Si le trajet se faisait sans s'arrêter, il s'exécuterait en deux heures à la descente.

Vous savez toutes les plaintes qui se sont élevées à une autre époque sur le manque de moyens de transport. Les plaintes ont cessé, et depuis le mois d'août 1837, par suite depuis une année, la compagnie a eu presque continuellement des wagons en station sur les ports de chargement. Elle était en mesure de transporter 100 tonnes de plus chaque jour.

Ces renseignements, que vous pouvez considérer comme parfaitement sincères, nous permettent d'espérer que, dans trois ou quatre ans, cette communication si importante deviendra fructueuse pour les actionnaires aussi bien que pour la consommation.

Je vous ai montré, l'année dernière, le rapide accroissement que celle-ci lui devait. Les houilles transportées à Lyon ont, en effet, dépassé cinq cent mille tonnes en 1837 ; et, si vous tenez compte de la concurrence qui s'est établie par le canal de Givors, par l'arrivée des charbons de Blanz, vous apprécierez, Messieurs, quels immenses besoins de combustibles se sont rapidement manifestés.

Peut-être y aurait-il eu avantage à les satisfaire d'une manière plus complète. Si le gouvernement eût cru devoir procurer à la compagnie du chemin de fer un prêt à faible intérêt pour la couvrir des dépenses qu'exigeaient le renouvellement entier des rails et le percement à deux voies des deux tunnels, il n'eût pas été impossible de porter à sept ou huit cent mille tonnes le transport annuel. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les démarches les plus pressantes de la compagnie n'ont pu réaliser la quantité des rails qu'elle voulait mettre en place, et qu'elle est désormais en mesure de faire face à toutes les demandes des exploitants des mines. Il serait donc raisonnable de penser qu'en ce moment la consommation n'exige rien de plus.

Toutefois, Messieurs, plusieurs causes qui s'opposent encore à l'accroissement des besoins de combustible cesseront dans peu de temps. La navigation de la Saône rectifiée, une diminution s'opérera sur les transports, et la houille sera mise à la portée des usines à fer. Enfin, la canalisation de la Marne haute et basse, sa jonction à la Saône par un canal ou un chemin de fer, viendront tôt ou tard compléter ce bienfait.

Le chemin de fer de St-Etienne à Lyon n'a donc pas épuisé son avenir.

Aucune autre communication de ce genre ne présente en Europe des conditions aussi favorables, je pourrais dire aussi exceptionnelles.

Malgré les conséquences des fautes qui ont été commises dans la construction, fautes que la nouveauté de l'essai justifie sans doute, mais dont les résultats restent ; malgré les obstacles que le plan incliné de Rive-de-Gier à St-Etienne opposera toujours à une très-grande vitesse, on peut affirmer qu'il y a là des éléments de succès que rien ne peut désormais paralyser

d'une manière absolue.

En est-il de même des autres chemins pour lesquels l'attention publique a été si vivement excitée ?

Chemin de fer de Lyon à Marseille.

Je ne crains pas, messieurs, d'aborder ici, avec la plus entière franchise, la discussion que provoque l'établissement d'un chemin de fer continu de Lyon à Marseille. Ma conviction est profonde, mûrie par une étude silencieuse des faits. Depuis trois ans, j'ai cherché à rester impartial et calme au milieu des séductions de ce vaste projet, en présence aussi des attaques qu'il a subies. Pressé aujourd'hui de m'expliquer devant vous, je vous dois ma pensée sans réserve.

Je laisserai de côté les chiffres de la dépense, tels que l'habile ingénieur les a posés. Je n'ai point d'intérêt à les contester. Je ne m'occuperai pas non plus de savoir si la vitesse nécessaire pour parcourir cent lieues en dix heures serait réalisable, lorsque je vois que de St-Etienne à Lyon on s'arrête huit fois pour prendre ou déposer des voyageurs, et qu'une heure sur trois est employée à ces stations obligées.

Je prends le chemin de Lyon à Marseille comme il nous est donné, ou plutôt promis : 75 millions de dépense, dix heures pour le trajet.

Il faut d'abord se demander si ce chemin sera à la fois destiné aux voyageurs et aux marchandises. Aux voyageurs, sans nul doute. Mais comment espère-t-on soutenir la concurrence contre la navigation du Rhône, lorsqu'on sait que les bateaux à vapeur descendent de Lyon à Avignon en dix heures, et qu'en admettant que le chemin de fer n'employât que six heures à parcourir la même distance, il ne pourrait le faire à aussi bon marché ? Appelez-vous qu'on vient de Chalon, c'est-à-dire trente-deux lieues, pour 2 fr. Rien n'empêchera d'aller à Avignon pour 5 fr. A ce prix, les frais du chemin de fer seraient-ils couverts ? Eh ! qui ne sait l'attrait du bon marché ? Qui ne sait qu'en France, lorsqu'il faut opter entre l'argent ou le temps, l'immense majorité sacrifie toujours le dernier ?

Ainsi, des voyageurs à la remonte, mais point ou très-peu à la descente, voilà la condition véritable du chemin de fer.

Ce raisonnement s'applique, à bien plus forte raison, aux marchandises ; mais, pour celles-ci, les bateaux à vapeur soutiendront victorieusement la concurrence, même à la remonte. Je vous ai annoncé tout-à-l'heure que les compagnies actuellement établies parcouraient en trente-six heures, avec un chargement de quinze cents quintaux, les soixante lieues qui séparent Avignon de Lyon. Ces chargements se composent surtout de marchandises encombrantes qui n'empruntent le chemin de fer qu'avec désavantage. Ainsi, ce sont principalement des huiles, des cotons, des épiceries, etc. Pensez-vous que le commerce ne sera pas satisfait de les expédier d'Avignon à Lyon en trente heures, et qu'il trouvera quelque compensation dans une vitesse qui, en n'employant que six heures, coûtera trois fois plus ? Voilà, messieurs, la réalité dépourvue de prestige, voilà les faits dans leur nudité !

Veillez remarquer que les considérations que je viens de vous soumettre ne portent que sur le trajet de Lyon à Avignon et réciproquement. D'Avignon à Marseille, un chemin de fer est utile, indispensable. Le gouvernement et les chambres l'ont proclamé. Loin de nous la pensée de contester les immenses résultats qui l'attendent !

Mais d'Avignon à Lyon, n'y a-t-il rien à faire de mieux que de se reposer sur l'intérêt des compagnies qui se sont créées ou qui se créeront encore pour exploiter la navigation à la vapeur ?

Après avoir examiné les données que je viens de vous signaler, M. Michel Chevalier conclut ainsi : « Qu'on améliore le lit du fleuve, qu'on modifie les droits sur la navigation, ou plutôt qu'on applique scrupuleusement le produit des droits de navigation à l'amélioration du Rhône, et l'on aura entre Lyon et Marseille le plus beau, le plus économique des moyens de transport. »

Cependant, Messieurs, si le Rhône ne suffisait pas, à lui seul, à l'activité qu'appellent les relations commerciales entre les deux villes, il serait facile de tout concilier par l'application d'un système mixte, de telle sorte que la vitesse fût la même à la descente, et très-peu diminuée, sur le trajet total, à la remonte.

Je suppose la navigation du Rhône perfectionnée ainsi que je vous l'ai dit plus haut, rien n'empêcherait alors d'organiser d'Avignon à Valence ou à Tain un service de bateaux très-acceléré, qui pourraient opérer la remonte en 12 heures environ, à raison de trois lieues et demie par heure, et la descente en six heures. C'est à peu près au surplus ce qui se fait actuellement.

La lacune comprise entre Tain et Lyon serait comblée au moyen d'un tronçon de la grande ligne, qui, au lieu de suivre la rive gauche, la quitterait à Vienne et viendrait à Givors s'embrancher sur le chemin de St-Etienne.

Je crois pouvoir vous assurer, Messieurs, que cette fraction de chemin serait d'une exécution très-simple, très-peu dispendieuse, et qu'elle offrirait assez d'avantages pour tenter une compagnie particulière. Déjà des études sont commencées entre Givors et Vienne par Ste-Colombe, et les calculs établissent que les voyageurs seuls suffiraient à couvrir tous les frais. De Vienne à Tain, sur une étendue de douze lieues de poste, où le terrain n'offre point d'accidents difficiles, un chemin ne coûterait pas plus de six à sept millions.

Ainsi, cette combinaison mixte remplirait toutes les conditions utiles de la ligne continue. En dix-huit heures on ferait le voyage de Marseille à Lyon, en douze le retour. La navigation du Rhône resterait en possession du rôle important que la force des choses lui assigne, et qu'on tenterait vainement de lui disputer. Enfin, le gouvernement verrait s'accomplir, sans risquer sa participation, une des grandes lignes pour lesquelles il comptait s'imposer des sacrifices.

Cette question, messieurs, est digne au surplus de fixer votre sollicitude. On ne peut se dissimuler que les travaux déjà entrepris dans l'intérêt de la capitale n'absorbent long-temps encore une grande partie des capitaux qui alimentent les spéculations industrielles. La ligne continue de Lyon à Marseille ne saurait lutter contre ces chemins privilégiés qui trouvent de si grandes chances de bénéfice dans les besoins toujours croissants d'une cité d'un million d'habitants. Il faut donc se restreindre à ce qui est simple, logique, facile à mettre en œuvre. Sous ce rapport, le projet mixte doit obtenir vos suffrages, alors même que vous donneriez, dans l'avenir, la préférence à la ligne continue ; car il ne l'exclut pas dès qu'elle deviendra exécutable ; au contraire, il s'en approprie une partie intéressante.

Je vous prierais, Messieurs, d'émettre un vœu à ce sujet.

Chemin de fer de Paris à Lyon par la Bourgogne.

Le chemin de Lyon à Marseille n'est lui-même que le tiers d'un travail qui s'étend du Havre à la Méditerranée. Paris, Lyon ensuite, deviennent des stations.

Déjà, il y a quatre ans, vous avez émis un vœu favorable à la création d'un chemin qui traverserait la Bourgogne pour se rendre à Lyon. Un comité qui s'est formé dans les deux chambres, pour hâter l'exécution de ce projet, vous soumet le plan de plusieurs directions, qui toutes viennent aboutir à Chalon. Peut-être serait-il encore plus utile de se borner à la partie de

ce grand travail que la navigation ne peut suppléer. Mais les données premières me manquent pour asseoir une opinion, et je dois me borner, Messieurs, à provoquer vos délibérations.

Chemin de fer de Givors à Vienne.

Quant au chemin de Givors à Sainte-Colombe, qu'une compagnie sérieuse a demandé l'autorisation d'étudier, il se lie à la combinaison que je vous ai indiquée tout-à-l'heure. C'est d'ailleurs un des plus heureuses applications qu'on puisse faire des chemins à petite distance. Le nombre actuel des voyageurs de Vienne à Lyon n'aurait qu'à doubler pour couvrir tous les frais, et si on observe l'influence des chemins à grande vitesse sur la circulation des voyageurs, on conviendra que cette hypothèse est bien modérée.

En résumé, Messieurs, achever nos routes départementales, créer nos chemins de grande communication, perfectionner nos deux fleuves navigables, substituer aux grandes lignes de chemins de fer des moyens de transport mixtes, qui atteignent un résultat proportionné aux besoins ordinaires du commerce, telle est la solution du problème comme je la conçois.

Octrois.

Mais ce n'est pas le seul élément de progrès et d'amélioration qu'il nous soit permis d'aborder. Le moment est venu, ce semble, d'agiter la question des tarifs élevés d'octroi des grandes villes, et de décider si le meilleur moyen d'accroître les produits ne serait pas d'abaisser les droits.

Pour mon compte, Messieurs, je n'hésite pas à penser que l'expérience faite sur les tarifs des douanes deviendra plus concluante encore, lorsqu'on voudra la tenter pour les tarifs des villes importantes.

Vous savez ce qui s'est passé, à Lyon même, pour certains ponts à péage. On a diminué le tarif de moitié. La première année, le produit a été quelque peu inférieur, mais, dès la seconde, toute diminution a disparu, et, bientôt, une augmentation durable a été constatée.

Ce phénomène n'a d'autres limites que celles qui lui sont données par le prix de la main-d'œuvre, par la cherté des denrées de première nécessité, etc. Ainsi, la règle serait : abaisser les tarifs toutes les fois que la consommation peut s'accroître.

Comparez la quantité de viande qui entre dans la nourriture de l'ouvrier anglais et celle qui alimente ce que notre industriel ou notre cultivateur décore du nom de *pot-au-feu*. En faut-il chercher l'explication dans les mœurs des deux peuples ? n'est-elle pas bien plutôt dans le haut prix de la viande en France ? Ce qui le prouve, c'est que cette différence disparaît dans les classes élevées. Au contraire, l'ouvrier anglais consomme moins de pain, parce qu'il est proportionnellement plus cher.

Enfin, observez toutes les populations parquées derrière la barrière de l'octroi : voyez-les se répandre, aux jours de fêtes, dans les lieux où elles trouvent le vin et les boissons fortes à bon marché. C'est que chacun fait son compte, et que, pour la bourse qui ne se grossit que par le travail de tous les jours, il n'est pas de petite économie.

Le conseil municipal de la ville de Lyon a plusieurs fois tenté d'entrer dans la voie que j'indique. Il a trouvé dans l'administration des contributions indirectes peu de confiance dans les résultats de cette épreuve. Mais je crois qu'aujourd'hui les faits ont parlé plus haut, et le moment est venu de renouveler ces démarches. L'évidence n'est-elle pas acquise, lorsqu'après cinq ans les contributions indirectes ont pu, grâce à l'augmentation seule de la consommation en France, arriver à produire la même somme qu'avant la réduction du droit ?

Tarifs des octrois de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, pour les boissons et les comestibles.

BOISSONS ET LIQUIDES.				
	VINS EN CERCLES.	ALCOOL.	VINAIGRE.	MÈRE.
	l'hectol.	l'hectol.	l'hectol.	l'hectol.
Lyon ,	5 f. 50 c.	14 f. 70 c.	3 f. 50 c.	15 f. »
La Guillotière ,	2 »	5 »	2 »	6 »
La Croix-Rousse ,	1 55	5 »	1 55	6 »
Vaise ,	1 50	5 50	1 50	6 »

COMESTIBLES.						
	BOEUF.	VEAUX.	MOUTONS.	AGNEAUX.	PORCS.	VIANDE DÉPECÉE
	par tête.	par tête.	par tête.	par tête.	par tête.	par kil.
Lyon ,	21 50	5 50	1 50	» 75	9 »	» 20
La Guillotière ,	10 »	2 »	1 »	» 25	5 »	» 10
La Croix-Rousse ,	10 »	2 »	1 »	» 25	4 50	» 10
Vaise ,	10 »	2 »	» »	» 15	4 50	» 10

ÉCOLES SUPÉRIEURES. — Ecole La Martinière.

Après ces vues d'organisation et d'intérêts matériels, reposons-nous, Messieurs, dans des considérations prises dans un autre ordre de faits.

Ce n'est plus désormais ni le bien-être, ni les moyens de travail, ni la volonté, qui manquent aux classes inférieures de la société.

Nos institutions se sont empreintes de l'esprit d'égalité qui semble avant tout le besoin de la nation. Mais ce besoin, qui est plutôt un instinct généreux qu'un calcul réfléchi, manque de vérité et de justice, parce qu'il n'est pas suffisamment éclairé.

Une loi est intervenue pour régler l'instruction primaire : nous en bénissons les heureux et rapides effets. Mais on n'a qu'imparfaitement pourvu à l'éducation des classes industrielles. C'est cette éducation qui seule remettra toutes les choses à leur place, car c'est elle seule qui apprendra de bonne heure aux hommes que l'égalité absolue n'existe pas plus pour les bras que pour les intelligences, et qu'il y a des supériorités devant lesquelles il est bon et noble de s'incliner.

Ce que la loi a créé sous le nom d'école primaire supérieure n'existe nulle part, et d'ailleurs telles qu'on les a conçues, ces institutions ne rempliraient qu'incomplètement le but.

La science qu'il faut mettre à la portée des classes inférieures, ce n'est pas une théorie, c'est un instrument ; il faut qu'elles sachent s'en servir à leur usage et non en raisonner.

Peu importe donc, en vérité, que nos écoles primaires atteignent un degré de plus. La lacune qu'il faut combler est celle de l'apprentissage ou tout au moins de la préparation aux travaux de l'homme fait. Jusqu'ici le hasard et la routine en ont décidé. Mais qu'on suppose des écoles secondaires où toutes les professions industrielles et mécaniques recevraient, je ne dis pas l'apprentissage de la main qui ne se prend qu'à l'atelier, mais les connaissances qui servent de base à ces mêmes professions. Ainsi la chimie, pour le teinturier ; la manière d'employer et d'évaluer les forces, pour le mécanicien ; la trigonométrie, pour l'arpenteur, etc. ; toutes ces sciences réduites à ce qui s'applique et dégagées de tout ce qui ne tend qu'à la certitude ou à la démonstration. Que l'on suppose dix mille apprentis, de l'âge de quinze ans, entrant chaque année dans les grands ateliers de la richesse industrielle.

N'est-ce pas là une de ces conquêtes inappréciables ? et, pour parler la langue des économistes, n'est-ce pas là un immense capital placé de la manière la plus productive ?

Eh bien ! Messieurs, après avoir exprimé le vœu, je puis vous le montrer réalisé, à Lyon même, dans l'école de La Martinière.

La fin des travaux de l'année va amener dans peu de jours la constatation solennelle des résultats qu'elle a produits. Votre présence au milieu de ces enfants témoignera bien haut de l'intérêt que vous inspirent les travaux de l'industrie. Vous apprécierez les effets d'une méthode très-simple, très-claire, qui, en développant l'intelligence, ne l'exerce que sur ce qui est utile.

Si, comme j'ose l'espérer, vous partagez mes convictions, peut-être jugerez-vous utile d'exprimer le vœu qu'à l'école La Martinière se joigne, à titre d'essai, une école normale sous la direction du ministère du commerce.

L'habile professeur qui a créé la méthode serait chargé de former quelques professeurs qui, à leur tour, prendraient la direction d'écoles du même genre.

J'ai fatigué votre patience, Messieurs, et je me hâte de vous remercier de l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

J'espère que ces observations, où quelques germes du bien qui vous reste à faire ont été déposés avec conscience, trouveront grâce à vos yeux. Elles m'ont été dictées par le plus ferme désir de voir ce département atteindre bientôt le haut degré de prospérité que tout semble lui promettre.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

M. Tacher, curé de Versailles, 20 ans de surdité presque complète ; Bonclay, notaire à Etreaux ; Larché, à Châteaufort (Eure-et-Loir) ; Delaferté, hôtel Montholon, boulevard Montmartre, n° 23, atteints de surdité des plus invétérées ; Matras, propriétaire à Bucy, près Sissonne (Aisne), migrainique au dernier point depuis 30 ans, viennent d'être parfaitement guéris par le traitement du docteur Mène-Maurice. Voyez sa brochure qui contient ses découvertes pour se traiter soi-même. Prix : 1 fr. 50 cent. — Dépôts chez MM. Aguetant, rue St-Côme ; Borely, place Confort, à Lyon.

Mme Régner, place Louis XVI, n° 9, est venue dans nos bureaux pour rendre hommage au talent de M. Moritz-Bernard, oculiste, qui vient de l'opérer d'une cataracte qui l'avait presque totalement privée de la vue.

L'institution Guyet de Fernex, rue St-Jacques, 282, est une des plus anciennes de la capitale ; elle a été dirigée pendant quarante ans par M. Muraine. C'est dans cette maison que fut élevé M. de Matouchewitz qui remporta le prix d'honneur au concours général, et fut, il y a quelques années, ambassadeur de Russie à Londres. M. Muraine a cédé, depuis 1824, son établissement à M. Guyet de Fernex, ancien professeur de seconde et de rhétorique aux collèges de Henri IV et de Louis-le-Grand, qui compte parmi ses anciens élèves plusieurs hommes distingués par leurs talents et leur position sociale : M. de Montalivet, ministre ; les frères Montebello ; les frères Daru ; M. Drouyn de Lhuys, premier secrétaire d'ambassade à Madrid ; M. Renouard de Bussières, ministre plénipotentiaire à Dresde ; M. Mosselman, secrétaire de la légation de Belgique ; M. Roger, consul à Buenos-Ayres ; M. Jouffroy, député et professeur à la Faculté de Paris ; M. Roger (du Nord), député ; MM. Romieu, Simon, de Monicault, préfets de la Dordogne, du Loiret et des Vosges, et quatorze honorables professeurs dans les collèges de Paris et un nombre à peu près égal dans les départements.

Cette maison est connue depuis longues années par ses succès dans les concours ; elle a remporté trois fois le prix d'honneur sous la direction de M. Guyet de Fernex, qui consacre ses soins personnels et tous ses moments à l'éducation de ses élèves et aux progrès de leurs études.

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

DE LA MÉDECINE LÉGALE DES ALIÉNÉS, dans ses rapports avec la législation criminelle, par Alexandre Bottex, médecin de l'hospice de l'Antiquaille, président de la société d'agriculture, correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris. — In-8°. — Paris et Lyon, 1838. — Prix : 3 f.

ANNUAIRE POUR L'AN 1838, présenté au roi par le Bureau des Longitudes, suivi d'une notice sur le tonnerre, par M. Arago. — Un fort volume in-18. (2030)

ANNONCES DIVERSES.

(6037) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds de café très-bien situé et bien achalandé, dans un des faubourgs.

S'adresser à M. Boucher, place des Terreaux, 18.

A VENDRE,

FONDS DE NOUVEAUTÉS DE SAINT AUGUSTIN, Rue Neuve-St-Augustin, 37, à Paris, près la rue de la Paix et les boulevards.

Après le décès de M. Romain Perrier, en l'étude de Me Andry, notaire à Paris, le 15 octobre 1838, avec bail de 12 ans, et marchandises. On visitera l'établissement dès le 8 octobre. Mise à prix, 30,000 fr.

S'adresser audit Me Andry, rue Montmartre, 78, et à M. Benjamin Bertaux, rue Neuve-des-Petits-Champs, 91. (696)

(8014) CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. MORITZ-BERNARD, oculiste-opticien, ci-devant à l'hôtel de Milan, demeure actuellement place des Terreaux, nos 6 et 7, au 2^e, maison des Messageries royales, et rue Ste-Catherine, n° 8, à Lyon.

(7098) DUBREUIL ET DURET,

MARBRERIERS,

En face du pont Lafayette, maison Farge, aux Brotteaux, à Lyon.

Tiennent un assortiment de parquets en pierre et marbre venant de Paris, de fontaines à filtre en tout genre, ainsi que de tous les articles concernant la marbrerie, à très-bas prix ; le tout sans pose.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.



COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE. CAPITAL : CINQ MILLIONS.

Cette compagnie assure contre toutes les chances de l'incendie ; ses tarifs sont très-modérés.

S'adresser à M. JOSEPH MOLLARD, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES 22 DÉPARTEMENTS DU MIDI, rue du Pérat, n° 10, à Lyon. (8005)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrevisses et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

(8018) ÉTUDE DU DROIT.

INSTITUT SPÉCIAL POUR LES ÉTUDIANTS EN DROIT, Paris, rue d'Enfer, 51.

Les parents, qui redoutent pour leurs fils le séjour de Paris, apprendront avec joie qu'il vient de se former, rue d'Enfer, 51, à Paris, sous la direction de M. Coquille, ancien chef d'institution, une maison spécialement destinée aux étudiants en droit.

On n'y reçoit qu'un certain nombre de jeunes gens choisis, qui mangent à la table du directeur, et continuent en quelque sorte la vie de famille.

Une surveillance amicale et paternelle est exercée sur leur conduite et sur leur santé. Ils jouissent d'une indépendance tempérée. Cette préparation à une liberté entière est surtout nécessaire pour les étudiants de première année.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Coquille, directeur, rue d'Enfer, 51, à Paris ;

A M. Forêt de Conflans, avocat à la cour royale, rue de la Michodière, 18, à Paris ;

Et, à Lyon, chez M. Carrol, professeur au collège royal.

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 2 octobre 1838. — 1^o LE NOUVEAU SEIGNEUR, opéra. — 2^o LOUISE DE LIGNEROLLES, drame. — Six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Mardi 2 octobre 1838. — Onzième représentation de M. Arnal. — 1^o LE PHILTRE CHAMPENOIS, vaud. — 2^o RENAUDIN DE CAEN, vaud. — 3^o L'HUMORISTE, vaud. — Six heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.